



Conseil économique et social

Distr. générale
20 janvier 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Troisième session

Oslo, 25 au 27 novembre 2013

Rapport de la Réunion des Parties sur sa troisième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–8	3
A. Participation.....	2–7	3
B. Cérémonie d'ouverture.....	8	4
II. Modalités d'organisation, état de la ratification du Protocole et manifestations parallèles.....	9–13	4
III. Élection du Bureau de la troisième session.....	14–15	5
IV. Session extraordinaire sur l'équité en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.....	16–21	5
V. État de la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé.....	22–27	6
VI. Bilan des activités réalisées et examen des activités prévues dans les différents domaines d'activité.....	28–79	8
A. Définition d'objectifs et établissement de rapports.....	30–37	8
B. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention.....	38–43	10

GE.14-20309 (F) 190314 200314



* 1 4 2 0 3 0 9 *

Merci de recycler



C.	Questions transversales: systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle et approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes et incidence des changements climatiques.....	44-49	11
D.	Mécanisme de facilitation des projets.....	50-54	12
E.	Procédure de contrôle du respect des dispositions.....	55-60	13
F.	Promotion du Protocole de sensibilisation.....	61-62	14
G.	Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public	63-66	15
H.	Équité en matière d'accès	67-73	16
I.	Renforcement des capacités et partage des expériences	74-75	17
J.	Le Protocole sur l'eau et la santé et les initiatives et processus mondiaux s'y rapportant.....	76-79	17
VII.	Programme de travail pour 2014-2016, mandat des organes créés pour le mettre en œuvre et ressources nécessaires à cet effet.....	80-93	18
VIII.	Date et lieu de la quatrième session de la Réunion des Parties	94-95	21
IX.	Questions diverses	96-97	22
X.	Présentation des principales décisions et clôture de la session	98-99	22

I. Introduction

1. La troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) s'est tenue à Oslo du 25 au 27 novembre 2013, à l'invitation du Gouvernement norvégien.

A. Participation

2. Ont participé à cette troisième session des délégations des Parties au Protocole ci-après: Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

3. Des délégations des États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ci-après non parties au Protocole étaient en outre présentes: Arménie, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Slovénie, Tadjikistan et Ouzbékistan.

4. Des représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et du Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé ont pris part à la réunion.

5. Ont assisté à la réunion des représentants du Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe, de la Convention sur l'eau de la CEE, de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), du Groupe d'évaluation scientifique et technique, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole et du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale.

6. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements universitaires ci-après étaient présents: l'Organisation des femmes arméniennes pour la santé et l'environnement; l'Alliance de l'Asie centrale pour l'eau; le Centre pour les solutions environnementales (Bélarus); Earthjustice; l'Université nationale eurasiennne; «Ecoproject Partnership» (Bélarus); ECO-Forum européen-Ukraine; la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé; le Partenariat mondial pour l'eau-Europe centrale et orientale; HEAL (Suède); ECO-Tiras International Environmental Association of River Keepers; l'International Water Association (IWA); Journalists for Children's and Women's Rights and the Protection of the Environment [Journalistes pour la défense des droits des enfants et des femmes et pour la protection de l'environnement]; l'Alliance kirghize pour l'eau et l'assainissement; MAMA-86; le Partenariat national de Géorgie pour l'eau; le Partenariat national du Kirghizistan pour l'eau; l'Université norvégienne des sciences de la vie; Oxfam GB; le Fonds social-éco (Kazakhstan); l'Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria; l'Université de Rhode Island; enfin, Women in Europe for a Common Future (WECF) (. Des représentants de l'Institut norvégien de santé publique étaient présents. Un représentant de Pure CSR Consulting a assisté à la réunion.

7. Un représentant de l'Institut international du développement durable (IISD) a pris part à la réunion afin de rédiger un rapport officiel de la session extraordinaire sur l'équité en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en vue de mettre par la suite en ligne le rapport sur le site Internet de l'IISD (voir par. 16 et note de bas de page 2 ci-dessous).

B. Cérémonie d'ouverture

8. La Réunion a été ouverte par M. Bent Hoie, Ministre de la santé et des services de soins de la Norvège. M. Lars Andreas Lunde, Secrétaire d'État, Ministère de l'environnement de la Norvège, a lui aussi souhaité la bienvenue aux participants. Le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE a fait des observations liminaires au nom du Secrétaire exécutif de la CEE. Le Directeur de la Division des maladies transmissibles, de la sécurité sanitaire et de l'environnement du bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) a lui aussi fait des observations liminaires.

II. Modalités d'organisation, état de la ratification du Protocole et manifestations parallèles

9. La Réunion des Parties a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WH/10-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/03.

10. Le secrétariat du Protocole assuré par la CEE et OMS/Europe, a rendu compte de l'état de la ratification du Protocole sur l'eau et la santé. Au moment où se tenait la réunion, 26 pays de la région de la CEE étaient Parties au Protocole. La Réunion des États a accueilli avec satisfaction l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie après sa session précédente.

11. La Réunion des Parties a pris note du rapport du Bureau indiquant que les pouvoirs présentés par les Parties étaient conformes.

12. Six manifestations parallèles ont été organisées pendant l'heure du déjeuner sur les thèmes ci-après¹:

- a) Politique et pratique relatives à l'eau potable, par IWA;
- b) Partage des données d'expérience en vue d'une amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle, par OMS/Europe, l'Agence fédérale allemande de l'environnement, le Ministère de la santé du Tadjikistan, le Centre national de lutte contre les maladies et pour la santé publique de Géorgie, WECF et Earth Forever Foundation;
- c) Les jeunes et le Protocole sur l'eau et la santé: Un véritable partenariat pour des avantages mutuels, par la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé;
- d) Projets de la BERD dans le domaine de l'eau – Mettre en œuvre des projets dans des situations extrêmes de limitation de l'accessibilité: expérience acquise et enseignements tirés, par la BERD;
- e) Pertinence et effet de la procédure officielle du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole, par Earthjustice et WECF;
- f) Mise en œuvre du Protocole en République de Moldova, par la République de Moldova, le bureau en République de Moldova de la Direction suisse du développement et de la coopération et Eco-TIRAS.

¹ On trouvera les programmes des six manifestations parallèles ainsi que d'autres documents et renseignements relatifs à la réunion sur le site Internet du Protocole, à l'adresse http://www.unece.org/env/water/3rd_mop_protocol_water_and_health_2013.html.

13. Durant les événements parallèles, des Parties, d'autres États, des organisations internationales, des ONG et d'autres partenaires ont partagé des données d'expérience, des exemples de réussite et des enseignements tirés au sujet de différents aspects de la mise en œuvre du Protocole.

III. Élection du Bureau de la troisième session

14. Au nom du Bureau actuel, le Président, M. Kjetil Tveitan (Norvège), a proposé l'élection de M. Pierre Studer (Suisse) en tant que nouveau Président pour la période allant jusqu'à la quatrième session de la Réunion des Parties. En outre, le Président a informé la Réunion que le Bureau actuel, après des consultations, avait élaboré une proposition pour la composition du nouveau Bureau. Le Président et deux Vice-Présidents ont été élus le premier jour de la session, les autres membres du Bureau l'ont été le deuxième jour.

15. La Réunion des Parties a élu M. Studer (Suisse) Président et a élu M. Tveitan (Norvège) et M^{me} Marta Vargha (Hongrie) Vice-Présidents. Les autres membres élus du Bureau étaient M^{me} Ana Drapa (Roumanie), M^{me} Alena Drazdova (Biélorus), M. Yannick Pavageau (France), M. Jarkko Rapala (Finlande), M^{me} Bettina Rickert (Allemagne) et M. Luis Simas (Portugal). La Réunion des Parties a remercié M. Tveitan d'avoir dirigé le Bureau et le Groupe de travail de l'eau et de la santé, et a remercié la Norvège pour son appui crucial à la mise en œuvre du Protocole.

IV. Session extraordinaire sur l'équité en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

16. Une session extraordinaire sur l'équité en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, intitulée «Moyens équitables et intelligents de parvenir à un accès universel», s'est tenue le premier jour de la session². Le modérateur de la séance, M. Harsha Ratnaweera de l'Université norvégienne des sciences de la vie, a ouvert la session et en a précisé les objectifs, qui étaient:

- a) D'examiner les progrès accomplis dans la région paneuropéenne vers l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement;
- b) D'évaluer la mesure dans laquelle ces progrès avaient été équitables;
- c) D'examiner ce qu'il y avait lieu de faire pour que le but commun de l'accès universel soit atteint d'une manière juste et intelligente;
- d) D'inviter les États parties, les autres États, les institutions financières et les organismes de développement à prendre des mesures et des engagements visant à éliminer les disparités dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

17. M. Benoit Vallet, Directeur général de la santé au Ministère français des affaires sociales et de la santé, a formulé des observations liminaires au nom de la Ministre des affaires sociales et de la santé, M^{me} Marisol Touraine. M. Graham Alabaster, de l'ONU-Habitat, et M. Manuel Thurnhofer, de la Direction suisse du développement et de la coopération, ont fait des exposés liminaires sur les enjeux et la voie à suivre.

² Le rapport officieux de la session extraordinaire est disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/water/unece/whp/mop3/>.

18. Des représentants de haut niveau des pays on fait des déclarations sur des sujets se rapportant au thème de la session extraordinaire, comme suit:

a) Sur l'importance de la coopération internationale pour parvenir à l'équité en matière d'accès à l'eau à l'échelle mondiale, des déclarations ont été faites par M^{me} Carola Bjorklund, Ambassadeur chargée des affaires du Conseil de l'Europe au Ministère norvégien des affaires étrangères, M. Chyngysbek Uzakbaev, Ministre de l'agriculture et de l'amélioration du Kirghizistan, et M^{me} Ermina Salkicevic-Dizdarevic, Vice-Ministre du commerce extérieur et des relations économiques de la Bosnie-Herzégovine;

b) Sur les enjeux et les exemples de réussite dans les progrès vers l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, des déclarations ont été faites par M^{me} Svetlana Cotelea, Vice-Ministre de la santé de la République de Moldova, et par M. Milan Simurdic, Ambassadeur de la Serbie en Norvège;

c) Sur les approches en matière de participation réussie à la prise de décisions pertinentes et de mesures durables visant à la réalisation de l'accès universel, des déclarations ont été faites par M. Ionut-Ciprian Iuga, Secrétaire d'État du Département des eaux, des forêts et des pêcheries au Ministère roumain de l'environnement et des changements climatiques.

19. Les orateurs principaux ont formulé des observations sur les déclarations faites. Une réunion-débat a été organisée durant laquelle les intervenants étaient:

a) M. Paulo Lemos, Secrétaire d'État à l'environnement du Portugal, qui a parlé de l'introduction de la dimension des droits de l'homme dans les politiques à mettre en œuvre;

b) M^{me} Zsuzsanna Steindl-Kerekes, du Ministère du développement rural de la Hongrie, qui a fait un exposé sur la détermination de cibles intelligentes pour assurer l'accès universel et sur les conclusions du Sommet de l'eau de Budapest;

c) M^{me} Anna Tsvietkova, représentant ECO-Forum européen et MAMA-86, qui a fait un exposé sur les moyens de progresser vers l'équité en matière d'accès en mettant en œuvre des projets sur le terrain³;

d) M. Tom Williams, d'IWA, qui a mis en exergue les conséquences pratiques, pour les prestataires de service et pour les autorités de régulation, de la réalisation de l'accès universel.

20. Le modérateur a résumé les déclarations et les débats de la session, qui avaient confirmé que les Parties étaient d'accord sur le fait que l'équité en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement constituait une priorité. Les participants ont souligné la nécessité d'une collaboration entre les Parties, les organisations internationales, les ONG et d'autres parties prenantes pour atteindre cet objectif.

21. La Réunion des Parties a exprimé ses remerciements au modérateur, aux orateurs principaux et aux intervenants de la réunion-débat de la session extraordinaire.

V. État de la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé

22. Les représentants des Parties, les signataires et d'autres États ont fait de courtes déclarations générales sur leur mise en œuvre du Protocole, notamment sur les principales réalisations, les difficultés et les priorités pour les futurs travaux à accomplir jusqu'en 2016 et au-delà. Les conclusions du débat ont été prises en compte dans les délibérations qui ont eu lieu ensuite à la session. Au nombre des faits nouveaux principaux évoqués figuraient les suivants:

³ M^{me} Tsvietkova a lu une déclaration rédigée par les représentants des ONG présents à la session.

- a) L'Arménie était engagée dans le processus de ratification du Protocole;
- b) Le Kazakhstan travaillait au niveau des experts à une possible adhésion au Protocole;
- c) Le Bélarus avait adopté les objectifs nationaux plus tôt en novembre 2013.

23. Conformément à l'alinéa *c* du paragraphe 3 de l'article 16 du Protocole, le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a informé les participants des progrès accomplis dans l'application de la Convention sur l'eau, des décisions prises à la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (Rome, 28 au 30 novembre 2012), en particulier en ce qui concernait la mondialisation de la Convention, de l'exécution du programme de travail au titre de la Convention et des possibilités d'action conjointe par les deux organes directeurs. À propos de ce dernier point, il a mis en exergue ce qui suit:

- a) L'Initiative de l'Union européenne et des Dialogues sur les politiques nationales (DPN) axés sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'approvisionnement en eau et l'assainissement;
- b) Des projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, en tenant compte des aspects sanitaires dans les projets pilotes et de la nécessité de mettre en place une plate-forme mondiale sur le sujet;
- c) L'évaluation thématique prévue des liens écosystémiques entre l'eau, l'énergie et l'alimentation dans les bassins transfrontières;
- d) Les possibilités de promouvoir en même temps la Convention sur l'eau et le Protocole, par exemple durant les discussions sur de possibles objectifs du développement durable et lors du prochain Forum mondial de l'eau.

24. La Réunion des Parties a noté les informations fournies par le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau.

25. Le Directeur adjoint de la Division de l'environnement de la CEE a informé la Réunion des Parties de la conclusion, en juin 2013, d'un mémorandum d'accord entre la CEE et OMS/Europe sur les modalités de répartition de leurs tâches, conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de l'article 17 du Protocole. La Réunion des Parties s'est félicitée de la signature du Mémorandum d'accord.

26. La Réunion des Parties a accueilli avec satisfaction les informations fournies par un représentant de la Roumanie – qui avait présidé les DPN en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale – sur les activités menées à l'appui du Protocole dans le cadre des DPN organisés dans la sous-région.

27. Le coordonnateur d'OMS/Europe en matière d'environnement et de santé a présenté le travail entrepris en relation avec le cadre politique européen «Santé 2020» en faveur de la santé et du bien-être, le Processus européen Environnement et santé, et dans le cadre des accords de coopération biennaux conclus entre OMS/Europe et les pays de la région européenne de l'OMS; le coordonnateur d'OMS/Europe a aussi rendu compte des activités menées dans les programmes de l'OMS relatives au Protocole. La Réunion des Parties a:

- a) Pris note des informations fournies par le secrétariat d'OMS/Europe sur la pertinence du Protocole et du Processus européen Environnement et santé;
- b) Accueilli avec satisfaction le travail fait dans le cadre des accords de coopération biennaux de l'OMS et des programmes techniques que l'OMS menait à l'appui du Protocole;

c) Souligné le rôle particulier du Protocole dans la réalisation du but prioritaire régional 1 relatif à l'eau et à l'assainissement adopté par les États européens dans la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé.

VI. Bilan des activités réalisées et examen des activités prévues dans les différents domaines d'activité

28. La Réunion des Parties a dressé un bilan des activités réalisées en se fondant sur un rapport établi par le Bureau, avec le concours du secrétariat commun, sur l'exécution du programme de travail pour 2011-2013, y compris une présentation générale des contributions et des dépenses (ECE/MP.WH/2013/1-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/07). En même temps, la Réunion des Parties a entamé l'examen du programme de travail pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/08).

29. Le Président a rappelé aux participants que la mise en œuvre des activités prévues serait fonction des ressources disponibles et que les pays devaient faire connaître leurs priorités concernant les domaines d'activité définis dans le programme de travail pour 2014-2016.

A. Définition d'objectifs et établissement de rapports

30. Le Président, qui avait aussi été le Président de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports durant la période intersessions, a rendu compte des activités menées par l'Équipe spéciale, notamment des conclusions des ateliers sous-régionaux, et il a évoqué le bilan et les travaux futurs en matière de définition d'objectifs et d'établissement de rapports (ECE/MP.WH/2013/2-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/09). La Réunion des Parties a pris note du rapport, a exprimé sa satisfaction devant le travail accompli par l'Équipe spéciale, sous la direction de la Suisse, et a remercié la Finlande pour son appui financier à l'organisation des ateliers sous-régionaux et pour ce qu'elle a fait en général dans ce domaine d'activité.

31. S'agissant du paragraphe 3 de l'article 6 du Protocole, le Président a invité les Parties qui n'avaient pas encore fixé et publié des objectifs à rendre compte sur les progrès réalisés dans la définition des objectifs. Les représentants de la Norvège et de la Roumanie ont fait savoir que le processus de définition des objectifs avait considérablement avancé dans leurs pays respectifs. Trois États non parties au Protocole – la Géorgie, le Kirghizistan et le Tadjikistan – ont aussi informé la réunion des progrès qu'ils avaient réalisés dans la définition des objectifs. Au Kirghizistan, les objectifs nationaux avaient été officiellement adoptés en juin 2013, tandis que, en Géorgie et au Tadjikistan, des projets d'objectifs avaient été mis au point respectivement en 2011 et en mai 2013. Au Kirghizistan et au Tadjikistan, le processus avait été appuyé par la Norvège et, dans les trois pays, il avait été coordonné par la CEE à travers les DPN. En outre, le Président a invité toutes les Parties qui avaient fixé des objectifs ou avaient récemment procédé à leur révision à les envoyer au secrétariat pour publication sur le site Internet du Protocole.

32. Le Président a invité les participants à faire des observations sur les progrès accomplis dans la définition et la réalisation des objectifs, sur les difficultés rencontrées, sur les solutions existantes et sur les enseignements tirés de l'expérience. Il les a aussi invités à examiner (prendre connaissance) les *Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports*⁴. Les principes directeurs ont été de

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.10.II.E.12. Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

façon générale jugés adéquats. Néanmoins, la Réunion des Parties a décidé de charger l'Équipe spéciale d'étudier la nécessité de mettre à jour les principes directeurs à la lumière de la pratique et des enseignements tirés, et, le cas échéant, de publier une version mise à jour du document pour la quatrième session de la Réunion des Parties.

33. En sa qualité de Président de l'Équipe spéciale, le Président a ensuite présenté les futures activités prévues dans ledit domaine d'activité, a invité la Réunion des Parties à examiner ce qui est proposé et à faire des observations en particulier sur le fond. La Réunion des Parties a accueilli favorablement la proposition tendant à adopter un nouveau domaine d'activité 1 relatif à l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la santé: appui à la définition des objectifs et à la mise en œuvre de mesures, et n'a apporté aucun amendement au projet à ce stade.

34. Un représentant du secrétariat de la CEE a passé en revue la mise en œuvre du Protocole sur la base des rapports récapitulatifs nationaux soumis par les Parties durant le deuxième exercice d'établissement de rapports et du rapport régional sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.WH/2013/3-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/10) établi par le secrétariat commun. Sur les 26 Parties au Protocole, 23 avaient établi un rapport ainsi que 3 États qui n'étaient pas parties au traité. Parmi les constatations clefs figuraient:

a) Une amélioration importante de la qualité des rapports par comparaison avec les rapports établis au titre du premier exercice d'établissement de rapports;

b) Un accroissement important de l'utilisation des Principes directeurs et modèles de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/2010/L.5-EUDHP1003944/4.2/1/7, tel qu'adopté par la Réunion des Parties à sa deuxième session (voir ECE/MP.WH/4-EUDHP1003944/4.2/1/06));

c) Une amélioration générale dans la participation du public à l'établissement de rapports, même si des améliorations plus importantes restent nécessaires;

d) L'amélioration dans l'utilisation de mécanismes de coordination intersectorielle pour l'établissement de rapports;

e) Une inadéquation entre les affirmations selon lesquelles des objectifs auraient été fixés et la réalité d'une non-définition d'objectifs et d'une simple inclusion des objectifs dans la législation nationale. Les objectifs doivent aussi être soumis au secrétariat;

f) Une tendance à l'amélioration dans l'accès aux services, un nombre réduit d'incidents et d'épisodes de maladies liées à l'eau, une qualité de l'eau potable et une qualité de l'eau de surface, bien que le traitement des eaux usées demeure un défi à relever.

35. Le Président a invité les participants à examiner les principales tendances, les principaux défis à relever et les solutions découlant de l'exercice d'établissement de rapports 2012-2013, en particulier en comparaison avec l'exercice expérimental de 2009-2010.

36. La Réunion des Parties a adopté le rapport régional sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole, a pris note des rapports présentés par les Parties au Protocole et a accueilli avec satisfaction les rapports présentés par les signataires et les autres États non parties au Protocole.

37. Le Président a ensuite invité la Réunion à se pencher sur l'expérience en matière de présentation de rapports durant le cycle en cours et à examiner le point de savoir si des changements devaient être apportés aux Principes directeurs, Directives et modèles de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé. Au nombre des autres questions débattues figurait le fait que les Directives et

modèles de présentation pour les rapports récapitulatifs devaient clarifier le point de savoir si le maintien du niveau d'un objectif atteint devait être considéré comme un objectif valide aux fins du Protocole. En outre, la Réunion des Parties a examiné la nécessité ou non de réviser les indicateurs communs qui faisaient partie des modèles de présentation des rapports. À la suite de cet examen, elle a décidé de charger l'Équipe spéciale d'une révision des Directives et modèles de présentation pour les rapports récapitulatifs.

B. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

38. Le secrétariat d'OMS/Europe a rendu compte du travail accompli et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités relatives aux systèmes de surveillance et d'alerte rapide, aux plans d'urgence et aux moyens d'intervention. Deux publications ont été établies, *Policy guidance on water-related disease surveillance*⁵ (Document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau) et *Technical guidance on water-related disease surveillance*⁶ (Guide technique sur la surveillance des maladies liées à l'eau). Le secrétariat a aussi mis en exergue les conclusions de la réunion du groupe d'experts sur des propositions d'approches efficaces à la prévention des maladies liées à l'eau et à la lutte contre ces maladies (Bonn, Allemagne, 5 et 6 septembre 2013).

39. Le secrétariat d'OMS/Europe a souligné de nouveau l'importance du domaine d'activité pour aider les Parties à se conformer aux dispositions de l'article 8 du Protocole. Le Président a conclu que la Réunion était d'accord sur le fait que l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau avait achevé son mandat et qu'une méthode plus souple, mieux ciblée et plus efficace devait être adoptée pour la période intersessions suivante.

40. Le secrétariat d'OMS/Europe a rendu compte de ses efforts tendant à appuyer les activités menées par l'Équipe spéciale par le moyen d'une meilleure intégration aux activités des programmes techniques de l'OMS, en particulier ceux relatifs à la surveillance des maladies contagieuses, à la lutte contre les helminthiases transmises par le sol et à la prévention de ces infections.

41. Le Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé a rendu compte des activités visant à mettre à jour l'Atlas de l'eau et de la santé⁷ pour en faire une source d'information exhaustive sur l'accès à un approvisionnement amélioré en eau potable et à l'assainissement, et sur l'ampleur des maladies liées à l'eau. Les représentants du Centre collaborateur de l'OMS ont suggéré que l'Atlas soit inclus dans le domaine d'activité 1 relatif à l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la santé, puisqu'il fournissait des informations et apportait par là un appui à la connaissance de l'état des lieux et à la définition d'objectifs au titre des dispositions fondamentales du Protocole.

42. Le secrétariat d'OMS/Europe a présenté les futures activités prévues concernant les systèmes de surveillance et d'alerte rapide, les plans d'urgence et les moyens d'intervention, et a proposé que ledit domaine d'activité soit couvert par un nouveau domaine d'activité 2 relatif à la prévention et à la réduction des maladies liées à l'eau. La Réunion des Parties a accueilli favorablement ce qui était proposé et n'y a apporté aucun amendement à ce stade.

⁵ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Copenhague, 2011. Disponible à l'adresse <http://www.euro.who.int/en/what-we-publish/abstracts/policy-guidance-on-water-related-disease-surveillance>.

⁶ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Copenhague, 2011. Disponible à l'adresse <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/technical-guidance-on-water-related-disease-surveillance>.

⁷ Disponible à l'adresse <http://131.220.23.155/atlas/online/index.php>.

43. La Réunion des Parties a:

- a) Pris note du rapport sur les activités de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau;
- b) Exprimé sa satisfaction devant le travail qu'a accompli l'Équipe spéciale, sous la direction de l'Italie, et que l'Équipe spéciale a mené à bien à la fin de son mandat;
- c) Accueilli favorablement la décision d'adopter une approche plus souple, mieux ciblée et plus efficace pour le nouveau domaine d'activité 2 relatif à la prévention des maladies liées à l'eau et à la lutte contre ces maladies;
- d) Aussi accueilli favorablement l'intégration de l'Atlas de l'eau et de la santé dans le nouveau domaine d'activité 1.

C. Questions transversales: systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle et approvisionnement en eau et assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes et incidence des changements climatiques

44. Un représentant de l'Allemagne et un représentant de WECF ont fait rapport sur les activités menées dans le domaine thématique relatif aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle, dont ils avaient assumé la direction avec la République tchèque. En particulier, ils ont fourni des informations à la Réunion sur le questionnaire relatif à l'évaluation des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle de la région paneuropéenne, sur les résultats des divers projets de démonstration mis en œuvre sur le terrain et sur les progrès faits dans l'élaboration d'un document d'orientation. Ils ont par ailleurs appelé l'attention sur une publication parue après la session précédente: *L'approvisionnement en eau à petite échelle dans la région paneuropéenne. Généralités. Défis. Améliorations*⁸.

45. Le Président a demandé aux Parties de faire parvenir au représentant de l'Allemagne leurs observations par écrit sur le projet de document d'orientation au plus tard le 20 décembre 2013.

46. La Réunion des Parties a:

- a) Pris note des informations sur les activités menées dans le cadre du domaine thématique relatif aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle;
- b) Remercié l'Allemagne, la République tchèque et WECF d'avoir assumé la direction de ce domaine d'activité et a accueilli avec satisfaction ces activités;
- c) Demandé à ceux qui assumaient la direction du domaine d'activité de mettre la dernière main à l'élaboration du document d'orientation et de publier celui-ci sur papier et sous forme électronique en anglais et en russe.

47. Les représentants de l'Allemagne et de WECF ont ensuite présenté les futures activités prévues qu'ils proposaient de poursuivre dans le nouveau programme de travail en tant que domaine d'activité 3 relatif aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle. La Réunion des Parties a accueilli favorablement la proposition et n'y a apporté aucun amendement à ce stade.

⁸ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Copenhague, 2011. Disponible à l'adresse <http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2011/small-scale-water-supplies-in-the-pan-european-region.-background.-challenges.-improvements>.

48. Le secrétariat d'OMS/Europe a appelé l'attention sur la publication parue après la session précédente: *Recommandations en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes*⁹. Le secrétariat a fait savoir à la Réunion des Parties que, par manque de fonds, aucune future activité ne serait entreprise au titre du domaine thématique relatif à l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes et l'incidence des changements climatiques. Toutefois, le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a estimé que, vu l'importance et la nature transversale de ces sujets, il conviendrait de les traiter dans le nouveau programme de travail. Il a proposé que des synergies soient recherchées avec d'autres processus, notamment celui dirigé par l'Équipe spéciale de l'eau et des changements climatiques relevant de la Convention sur l'eau. Les sujets pourraient aussi être intégrés dans les domaines d'activité pertinents du nouveau programme de travail.

49. La Réunion des Parties a convenu et décidé de rechercher des synergies avec d'autres organismes compétents, notamment ceux relevant de la Convention sur l'eau, sur les sujets des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'incidence des changements climatiques, et de tenir compte de ces sujets dans l'ensemble du programme de travail.

D. Mécanisme de facilitation des projets

50. Le Président du Mécanisme de facilitation des projets a présenté les progrès accomplis depuis la deuxième session et a indiqué que les pays bénéficiaires avaient accueilli avec satisfaction l'assistance fournie par les pays donateurs; il a aussi évoqué l'utilité du transfert des connaissances techniques. Le Président a en outre mis en exergue le renforcement des liens avec la BERD, celle-ci ayant aidé les pays à atteindre les objectifs.

51. Le Président de la Réunion des Parties a fait observer que le Mécanisme de facilitation des projets avait achevé son mandat. Le projet de programme de travail prévoyait un nouveau domaine d'activité 6 relatif à l'assistance en matière de mise en œuvre au niveau national, ledit domaine d'activité ayant été envisagé pour la prise en charge des tâches qui étaient auparavant assumées par le Mécanisme de facilitation des projets.

52. Un représentant de la BERD a rendu compte des faits nouveaux intervenus dans l'établissement de liens entre le Fonds pour l'eau de la BERD et d'autres activités de la Banque (BERD), et des travaux menés au titre du Protocole. Le représentant de la BERD a indiqué que l'approche du Plan de gestion de la salubrité de l'eau de l'OMS pourrait compléter les projets d'infrastructure de la BERD et que le Protocole constituait une bonne plate-forme pour la mise en œuvre du Plan de gestion de la salubrité de l'eau.

53. La Réunion des Parties a accueilli avec satisfaction le nouveau domaine d'activité proposé, celui-ci fournissant une méthode plus souple, mieux ciblée et plus efficace pour aider les Parties et les autres États à accélérer l'accès à une eau salubre et à des services d'assainissement adéquats. Ce travail devrait être fait en coopération avec les institutions internationales, les organisations donatrices et autres.

54. La Réunion des Parties a:

a) Exprimé sa satisfaction devant le travail accompli par le Mécanisme de facilitation des projets et les réalisations de celui-ci, le Mécanisme s'étant acquitté de son mandat et allait par conséquent être dissous;

⁹ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Copenhague, 2011. Disponible à l'adresse <http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2011/guidance-on-water-supply-and-sanitation-in-extreme-weather-events>.

b) Remercié la Norvège d'avoir assumé la direction du Mécanisme de facilitation des projets;

c) Pris note du travail qu'accomplissait la BERD dans la région Europe de l'OMS et s'est félicitée des efforts de la BERD tendant à aligner les politiques de la Banque sur le Protocole;

d) Accueilli avec satisfaction l'adoption d'une approche souple à la fourniture d'une assistance aux Parties et aux autres États dans le cadre du domaine d'activité 6 relatif à l'assistance en matière d'appui à la mise en œuvre au niveau national sous les auspices du Bureau.

E. Procédure de contrôle du respect des dispositions

55. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a fait rapport sur les activités menées par le Comité depuis la deuxième session de la Réunion des Parties et, en particulier, sur les faits nouveaux intervenus au sujet du processus de consultation initié par le Comité d'examen du respect des dispositions en application de la décision II/1. Il a aussi présenté le projet de décision sur les questions générales relatives au contrôle du respect des dispositions proposé par le Comité et figurant à l'annexe au rapport soumis par le Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties (ECE/MP.WH/2013/4-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/11), l'accent étant mis sur les points suivants que contient la décision:

a) La nécessité d'envisager et d'apporter des changements appropriés à la publication *Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports*, de même qu'aux directives et modèles de présentation pour les rapports récapitulatifs;

b) Du fait qu'elles n'avaient pas défini et publié des objectifs nationaux et/ou locaux et qu'elles n'avaient pas fixé et fait connaître de dates pour la réalisation des objectifs, plusieurs Parties n'avaient pas respecté les paragraphes 2 à 5 de l'article 6 du Protocole;

c) La mise en œuvre du Protocole ne pouvait se limiter à la transposition de la législation de l'UE, ce qui fait que les Parties de l'UE devaient appliquer le Protocole au-delà de la législation de l'UE, par exemple en fixant des objectifs dans des domaines qui n'étaient pas réglementés ni traités de manière suffisamment concrète dans la législation de l'UE;

d) La demande tendant à ce que les Parties qui n'avaient pas soumis de rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre aient à les soumettre au plus tard le 28 février 2014 au secrétariat commun, entre autres, pour transmission au Comité;

e) L'importance de l'accès à l'information et de la participation du public à la mise en œuvre effective du Protocole, de même que les nombreuses difficultés que rencontraient les Parties pour honorer les obligations pertinentes que leur imposait le Protocole, en particulier en ce qui concernait la participation du public à la fixation des objectifs et des dates limites pour la réalisation des objectifs;

f) La décision du Comité tendant à ce que, sur la base de son évaluation des résultats du deuxième exercice d'établissement de rapports en application du Protocole ou sur la base d'autres informations en sa possession, le Comité puisse inviter une Partie ou un petit groupe de Parties rencontrant des problèmes d'application identiques ou quasi identiques à procéder à des consultations dans le cadre du processus de consultations du Comité.

56. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a aussi précisé que le Comité allait examiner la possibilité de fournir une assistance aux États signataires envisageant de ratifier le Protocole. Il a demandé à la Réunion des Parties un appui en la matière.

57. Le Président de la Réunion des Parties a invité la Réunion à examiner le rapport oral et écrit, et a ensuite mis en exergue divers aspects du projet de décision afin d'en faire pleinement comprendre le contenu par les délégations.

58. La Réunion des Parties a:

a) Pris note du rapport soumis par le Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties;

b) Adopté la décision III/1 sur les questions générales relatives au contrôle du respect des dispositions.

59. Le Président de la Réunion des Parties a expliqué que cinq des neuf membres du Comité d'examen du respect des dispositions devaient être élus, cinq membres ayant achevé un mandat au sein du Comité. Un membre du Comité, M^{me} M. Bar, avait décidé de ne siéger que durant un seul mandat et ne pouvait pas être réélue. Les candidatures des cinq candidats suivants avaient été reçues dans les délais: M. P. Chantrel (France); M. O. G. Lindholm (Norvège); M. V. Ni (Kazakhstan); M. I. Trombitsky (République de Moldova); enfin, M. S. Vykhryst (Ukraine). Tout en notant les pays d'origine des candidats, la réunion a rappelé que les membres du Comité devaient siéger à titre individuel. MM. Chantrel, Lindholm, Trombitsky et Vykhryst avaient tous auparavant été membres du Comité et se présentaient de fait pour une réélection, tandis que M. Ni serait un membre tout à fait nouveau.

60. La Réunion des Parties a:

a) Élu MM. Chantrel, Lindholm, Ni, Trombitsky et Vykhryst au sein du Comité d'examen du respect des dispositions;

b) Exprimé sa satisfaction face au travail accompli par le Comité d'examen du respect des dispositions, et a exprimé sa gratitude, en particulier, au membre sortant du Comité, M^{me} Bar;

c) A remercié le Président du Comité, M. Koester.

F. Promotion du Protocole et sensibilisation

61. Le secrétariat commun, les représentants des Parties, des autres États et organisations partenaires ont rendu compte des efforts faits pour promouvoir le Protocole et ses réalisations lors de réunions de haut niveau tenues dans la région paneuropéenne ainsi qu'aux niveaux international, national et local, en particulier dans le cadre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, et notamment durant:

a) La Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 2011);

b) Le Sommet mondial de l'eau (Marseille, France, 2012);

c) La cérémonie d'ouverture de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (Paris, 2013);

d) La Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau (Douchanbé, 2013);

e) Le Sommet de l'eau de Budapest (Budapest, 2013);

f) Les manifestations de parties prenantes organisées par des ONG en 2012 aussi bien que durant d'autres manifestations organisées à l'échelon national.

Les participants ont aussi noté les efforts visant à promouvoir le Protocole par l'intermédiaire de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement.

62. La Réunion des Parties a:

a) Pris note des informations fournies sur un certain nombre de manifestations de haut niveau lors desquelles le Protocole a été l'objet d'une promotion, par exemple, à l'occasion de manifestations parallèles;

b) Encouragé les points focaux à procéder à une plus grande action de promotion et de sensibilisation concernant le Protocole aux niveaux national et international.

G. Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public

63. Un représentant de la Roumanie et un représentant de WECF ont rendu compte des progrès réalisés dans le cadre du domaine d'activité sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public, en particulier l'élaboration et la publication du *Guide de la participation du public en application du Protocole sur l'eau et la santé*¹⁰ (ECE/MP.WH/9).

64. Le Président a félicité tous ceux qui avaient consacré du temps, de l'énergie, des connaissances et des ressources à l'élaboration de la publication.

65. Le représentant de la Roumanie a expliqué que, compte tenu de la nature transversale du sujet, la proposition avait été faite que les activités de suivi soient intégrées dans d'autres domaines d'activité du nouveau programme de travail.

66. La Réunion des Parties a:

a) Adopté le *Guide de la participation du public en application du Protocole sur l'eau et la santé*;

b) Remercié la Roumanie et WECF d'avoir assumé la direction de ce domaine d'activité, et la Norvège pour son appui financier, et a accueilli avec satisfaction les activités menées dans le domaine d'activité en question;

c) Exprimé sa satisfaction devant la coopération de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel dans le cadre de la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, coopération qui a revêtu de l'importance dans le succès des activités relatives à la participation du public au titre du Protocole;

d) Invité toutes les Parties, les autres États et les autres parties prenantes à traduire le Guide dans leurs langues nationales, afin d'en favoriser une large diffusion, notamment au sein du public;

e) Aussi invité toutes les Parties, les autres États et les autres parties prenantes à faire usage de la publication afin d'aider à l'amélioration de la planification et du déroulement du processus de la participation du public aux différentes étapes de la mise en œuvre du Protocole.

¹⁰ Novembre 2011; disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=34075>.

H. Équité en matière d'accès

67. Le Président a appelé l'attention des participants sur deux publications récentes qui avaient découlé des travaux menés au titre du Protocole sur l'équité en matière d'accès et qui avaient été rendues publiques sur la base de décisions prises par le Groupe de travail de l'eau et de la santé: *Aucun laissé-pour-compte: Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*¹¹ et *Feuille de notation concernant l'équité en matière d'accès: Les processus de politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement* (ECE/MP.WH/8)¹².

68. Le Président a rappelé que la question avait déjà été beaucoup débattue lors de la session extraordinaire tenue le premier jour de la session en cours de la Réunion des Parties. Un représentant de la France a ensuite fait rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du domaine d'activité relatif à l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. En particulier, il a décrit dans le détail le processus d'élaboration et de publication du recueil de bonnes pratiques visant à assurer l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne, intitulé *Aucun laissé-pour-compte*, et les activités visant à promouvoir ce document.

69. Le représentant de la France a aussi informé la Réunion des Parties de l'élaboration de la *Feuille de notation concernant l'équité en matière d'accès* ainsi que des projets expérimentaux lancés à Paris, au Portugal et en Ukraine en vue d'appliquer et de tester cet outil d'auto-évaluation.

70. Les représentants du Portugal et de MAMA-86 ont ensuite présenté un aperçu général des projets expérimentaux mis en œuvre respectivement au Portugal et en Ukraine. Le Président a félicité tous ceux qui ont apporté leur contribution à l'élaboration de ces excellentes publications.

71. Un représentant du secrétariat d'OMS/Europe a rendu compte des progrès réalisés dans la mise au point de son approche de l'analyse par quintile de richesse et des principales conclusions tirées de cette analyse expérimentale pour trois États européens. L'analyse a permis d'évaluer les disparités entre riches et pauvres en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement par niveau de service, et d'apprécier l'évolution de l'inégalité au fil du temps. L'analyse par quintile de richesse complétait l'approche par fiche de notation.

72. Le représentant de la France a ensuite présenté les futures activités dans le domaine de l'équité en matière d'accès. La Réunion des Parties a accueilli favorablement la proposition tendant à maintenir le domaine d'activité.

73. La Réunion des Parties a:

a) Adopté *Aucun laissé-pour-compte: Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne* et *Feuille de notation concernant l'équité en matière d'accès: Les processus de politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement*;

b) Remercié la France d'avoir assumé la direction de ce domaine d'activité et d'avoir apporté à celui-ci un appui financier, et a remercié tous les experts qui avaient fourni un appui aux activités;

¹¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.12.II.E.5. Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

¹² Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

c) Invité toutes les Parties, les autres États et les autres parties prenantes à faire usage de la fiche d'évaluation en tant qu'outil stratégique permettant de mesurer la situation de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement dans leurs pays respectifs et permettant de planifier les mesures nécessaires à l'amélioration de cette situation;

d) Noté que l'analyse par quintile de richesse complétait l'approche par fiche de notation en fournissant des données par pays relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement par différents groupes de la population;

e) Invité les Parties, les autres États et les autres parties prenantes à promouvoir et à utiliser la publication *Aucun laissé-pour-compte*.

I. Renforcement des capacités et partage des expériences

74. Le secrétariat d'OMS/Europe a informé les participants des initiatives en matière de renforcement des capacités relevant du Plan de gestion de la salubrité de l'eau et de la publication de la documentation technique afférente en russe et dans d'autres langues européennes. Les participants ont estimé que les activités en matière de renforcement des capacités ne devaient pas être concentrées à l'avenir dans un domaine d'activité spécifique.

75. La Réunion des Parties a:

a) Accueilli avec satisfaction les informations fournies et a encouragé OMS/Europe à poursuivre les initiatives en matière de renforcement des capacités;

b) Aussi accueilli avec satisfaction l'intégration du renforcement des capacités dans l'ensemble des domaines d'activité du programme de travail pour 2014-2016.

J. Le Protocole sur l'eau et la santé et les initiatives et processus mondiaux s'y rapportant

76. Un représentant du secrétariat d'OMS/Europe, en se fondant sur les données les plus récentes émanant du Programme commun OMS/UNICEF de l'eau et de l'assainissement, a fourni des informations relatives à l'état d'avancement dans la région paneuropéenne de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) se rapportant à l'eau et à l'assainissement:

a) La région européenne prise dans son ensemble avait atteint la cible des OMD relative à l'eau potable, bien qu'il y ait des différences importantes dans la région;

b) Dans la région européenne, des progrès avaient été accomplis dans l'accès à l'eau potable dans les zones rurales et dans la réduction des disparités entre zones rurales et zones urbaines, mais, en Asie centrale, pour l'eau courante dans les bâtiments, les disparités zones urbaines-zones rurales persistaient et les niveaux généraux d'accès avaient baissé;

c) La région européenne prise dans son ensemble n'avait pas atteint la cible des OMD relative à l'assainissement.

77. Le représentant d'OMS/Europe a aussi mis en exergue un certain nombre de limitations que comportait le Programme commun OMS/UNICEF de l'eau et de l'assainissement:

a) Le Programme commun ne contenait pas de données sur la qualité et la salubrité de l'eau fournie ou sur la fiabilité ou la viabilité des services;

b) Il n'a pas vérifié l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles, les lieux de travail et les centres de soins de santé;

c) Il ne contenait pas d'informations sur la possibilité d'accès aux services et sur le caractère abordable ou non de ces services.

78. Un représentant du secrétariat de la CEE a ensuite fourni les dernières informations concernant la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Conférence Rio+20), s'agissant du débat sur le programme de développement pour l'après-2015 et de l'éventuelle élaboration d'un objectif de développement durable relatif à l'eau et à l'assainissement. Les principaux nouveaux domaines pour des cibles relatives à un possible objectif de développement durable étaient:

- a) L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène;
- b) La gestion des ressources en eau;
- c) Le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau;
- d) Les changements climatiques et la prévention des risques de catastrophes liés à l'eau.

79. Après un débat comprenant des déclarations par plusieurs délégations sur leur position sur le programme de développement pour l'après-2015, la Réunion des Parties a:

a) Reconnu la pertinence du Protocole pour réaliser progressivement les engagements régionaux et mondiaux pris au niveau national, y compris un possible OMD ou de possibles OMD pour l'après-2015 relatif(s) à l'eau et à l'assainissement;

b) Chargé le Bureau d'explorer d'autres possibilités de promotion et d'utilisation du Protocole, notamment dans le cadre du débat sur le programme de développement pour l'après-2015.

VII. Programme de travail pour 2014-2016, mandat des organes créés pour le mettre en œuvre et ressources nécessaires à cet effet

80. Des représentants du secrétariat commun ont présenté un aperçu des ressources financières qui avaient été dégagées en vue de l'exécution du programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/2013/1-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/07), en mettant en exergue des difficultés particulières rencontrées du fait du manque de fonds pour couvrir un certain nombre de domaines d'activité ainsi que des difficultés et des faiblesses plus importantes:

- a) Une dépendance à l'égard d'un nombre limité de donateurs importants;
- b) L'affectation de contributions, en particulier pour des projets;
- c) L'exécution des activités essentielles a été entravée par l'absence de fonds prévus à cet effet;
- d) Le manque de ressources financières a eu un effet sur le fonctionnement du secrétariat commun:
 - i) Les capacités du secrétariat commun n'étaient pas à la mesure de la charge de travail consistant à assumer des fonctions essentielles, telles qu'assurer le secrétariat des organes relevant du Protocole et mener les activités d'appui;
 - ii) Le personnel du secrétariat consacrait la majeure partie de son temps à la levée de fonds, disposant ainsi de moins de temps pour son travail de fond;

- iii) Le caractère variable des contributions, d'une année sur l'autre, et leur arrivée tardive faisaient qu'il était difficile de garder le personnel expérimenté;
- e) Le manque de ressources a empêché la pleine exécution du programme de travail, par exemple:
 - i) Les activités relevant de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau ont largement été entravées;
 - ii) Les activités relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes et à l'incidence des changements climatiques ont été dans une large mesure suspendues,
 - iii) Il a été difficile d'apporter un appui financier à des participants à des réunions.

81. Le secrétariat commun a aussi rappelé les décisions de financement prises par la Réunion des Parties lors de ses deux premières sessions, notamment:

- a) Que, en application de la décision I/5, dans le long terme, il conviendrait d'envisager la mise en place de dispositifs de financement stables et prévisibles pour les éléments essentiels du programme de travail, par exemple en utilisant le barème des quotes-parts de l'ONU;
- b) De débattre de l'application d'un plan financier lors de la troisième session de la Réunion des Parties.

82. En outre, le Président sortant, M. Tveitan, a rendu compte de l'examen des questions de financement par le Bureau sortant.

83. Le Président a indiqué qu'il avait fallu déployer beaucoup d'efforts pour financer le programme de travail précédent et que l'exécution du programme pour 2014-2016 exigerait des dispositifs de financement suffisants, stables et prévisibles. Il a proposé que le Bureau soit invité à explorer la possibilité de mettre en place un mécanisme financier viable pour appuyer l'exécution du futur programme de travail. Des participants ont indiqué qu'un mécanisme ne serait forcément pas nécessaire, mais qu'un financement viable l'était.

84. La Réunion des Parties a:

- a) Approuvé le report sur l'exécution du programme de travail pour 2011-2013, y compris les contributions et les dépenses;
- b) Exprimé sa gratitude aux Parties et aux autres États coopérants, en particulier les États et les organisations qui assument la direction des domaines d'activité d'avoir mené des activités qui ont permis de mobiliser les ressources humaines et financières pour le financement du programme de travail pour 2011-2013;
- c) Félicité les membres du Groupe de travail de l'eau et de la santé, le Bureau, les autres organes subsidiaires et le secrétariat commun pour le travail qu'ils ont accompli et pour leur appui à la mise en œuvre du Protocole par le moyen de documents d'orientation, de rapports, de projets et de publications, et pour leur assistance lors de l'organisation d'ateliers, de conférences, de cours de formation et d'autres réunions.

85. La Réunion des Parties a demandé au Bureau d'explorer les possibilités d'un financement durable pour appuyer l'exécution du futur programme de travail, de réviser la décision I/5 relative aux dispositifs financiers pour l'appui à la mise en œuvre du Protocole et de présenter un nouveau projet de décision à la prochaine session de la Réunion des Parties.

86. Le secrétariat de la CEE a fourni des informations sur:

a) La résolution 60/283, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption par l'ONU des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS);

b) La mise en œuvre par le Secrétariat de l'ONU et par l'OMS de la norme IPSAS 23 sur les Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts).

87. La Réunion des Parties a pris note des informations fournies par le secrétariat de l'IPSAS.

88. La Réunion des Parties a aussi pris note du fait que les montants versés dans les deux fonds établis par la Réunion des Parties, au titre de contributions volontaires des Parties, des signataires, des autres États, des organisations régionales d'intégration économique et d'autres partenaires visant à appuyer la promotion et la mise en œuvre effectives du Protocole, devaient être répartis entre contributions assorties de conditions (précisées) et contributions non assorties de conditions (non précisées) au sens de l'IPSAS.

89. La Réunion des Parties a décidé que toutes les contributions faites aux fonds d'affectation spéciale pertinents, à moins que le donateur et le bénéficiaire n'en soient convenus autrement, seraient utilisées exclusivement pour appuyer les travaux menés au titre du Protocole conformément au programme de travail de la Réunion des Parties. Ces contributions seraient considérées par défaut comme n'étant pas assorties de conditions et leur bénéfice économique futur ne devrait pas nécessairement revenir au donateur, étant entendu que ces contributions seraient utilisées pour mener des activités d'appui aux travaux entrepris au titre du Protocole.

90. Le Président a expliqué comment le programme de travail avait été élaboré et en a précisé les objectifs principaux. Le secrétariat commun a ensuite brièvement présenté chacun des nouveaux domaines d'activité du nouveau programme de travail. Pour chaque domaine, le Président a cherché à désigner l'organe responsable et – si cela n'était pas encore clair – à indiquer les pays ou organisations assumant la direction du domaine, les contributions financières et en nature des pays et organisations, et l'approbation du domaine d'activité. Il a par ailleurs réitéré le fait que l'exécution des activités était soumise à la disponibilité de ressources et que les pays devaient faire connaître leurs priorités concernant les domaines d'activité.

91. Les résultats des débats ont été largement reflétés dans le programme de travail révisé. En outre, au nombre des engagements pris à l'appui de l'exécution du nouveau programme de travail figurent ceux qui suivent:

a) La Suisse a annoncé une contribution de près de 50 000 francs suisses par an à l'appui du domaine d'activité 1 relatif à l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la santé;

b) La Hongrie a offert d'accueillir un atelier et de se charger de l'impression d'une publication dans le cadre du domaine d'activité 2 relatif à la prévention des maladies liées à l'eau et à la lutte contre ces maladies;

c) La Norvège a indiqué que, elle aussi, accorderait en priorité un appui au domaine d'activité 2;

d) L'Allemagne avait réservé des fonds pour une réunion d'un groupe d'experts et pour une réunion de réseautage dans le cadre du domaine d'activité 3 relatif aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle;

e) L'Allemagne a aussi offert de prendre à sa charge la traduction en russe d'un document d'orientation se rapportant aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle et l'organisation d'un atelier régional sur les plans de gestion de la salubrité de l'eau dans le cadre du domaine d'activité 4 relatif à une gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement;

f) La Hongrie a offert d'accueillir un atelier en 2014 dans le cadre du domaine d'activité 5 relatif à l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement;

g) La France a indiqué qu'elle allait poursuivre son appui au domaine d'activité 5.

92. En se rendant compte que les annonces faites étaient loin d'être suffisantes pour assurer l'exécution de l'ensemble du programme de travail, la Réunion des Parties a chargé le Bureau d'établir un ordre de priorité dans l'exécution des activités, en fonction des ressources financières disponibles, et a demandé d'informer en conséquence le Groupe de travail de l'eau et de la santé.

93. La Réunion des Parties a:

a) Remercié les Parties, les autres États et organisations qui avaient assumé la direction des activités ayant permis de jeter les bases de l'actuel programme de travail pour 2014-2014 et qui lui avaient apporté un appui;

b) Exprimé ses remerciements aux Parties, aux autres États et organisations qui avaient déjà fait savoir leur souhait d'assumer la direction de la mise en œuvre du programme de travail pour 2014-2016 ou de contribuer à cette mise en œuvre, en fournissant des contributions en nature ou financières aux fonds d'affectation spéciale relevant du Protocole;

c) Adopté le programme de travail pour 2014-2016 et le budget y afférent, tels qu'amendés lors de la réunion, et a chargé le Bureau et le secrétariat d'établir une estimation des coûts de celles des activités qui exigeaient une définition plus poussée;

d) Appelé les Parties, les autres États et organisations à activement contribuer à l'exécution des activités figurant dans le programme de travail pour 2014-2016, y compris à travers des contributions financières et en nature permettant un financement prévisible et stable des activités ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre de celles-ci.

VIII. Date et lieu de la quatrième session de la Réunion des Parties

94. La Réunion des Parties devait tenir sa session suivante dans un délai de trois ans, conformément à l'article 16 du Protocole. La Réunion a pris note de l'information du secrétariat commun selon laquelle les Conférences ministérielles paneuropéennes sur l'environnement et sur l'environnement et la santé étaient en principe prévues pour 2016, de sorte qu'il serait indiqué d'observer une certaine souplesse dans la fixation des dates exactes de la prochaine session. Le Président a offert d'accueillir la prochaine session en Suisse.

95. La Réunion des Parties a décidé de tenir la quatrième session ordinaire en 2016 en Suisse.

IX. Questions diverses

96. En réaction aux informations fournies par le secrétariat de la CEE, la Réunion des Parties a:

a) Pris note de la tenue d'une conférence prévue pour mai 2014 sur la création d'un possible Centre international spécialisé en matière de partenariats publics-privés dans le domaine de l'eau et des eaux usées;

b) Délégué au Bureau le soin de donner mandat aux publications officielles, sous réserve que pareilles décisions apparaissent dans un rapport accessible au public d'une réunion du Bureau;

c) Demandé au secrétariat commun de réimprimer le Protocole dans les quatre langues actuelles (allemand, anglais, français et russe).

97. Une demande a été faite au secrétariat de veiller à ce que l'année d'édition apparaisse clairement dans ses publications.

X. Présentation des principales décisions et clôture de la session

98. Le secrétariat a présenté les principales décisions prises par la Réunion des Parties. Celle-ci a chargé le secrétariat, en concertation avec le Bureau, d'établir le rapport de la session.

99. La Réunion des Parties a exprimé ses remerciements au Gouvernement norvégien d'avoir accueilli la session. Le Président a clos la session à 17 h 10 le 27 novembre 2013.
